

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le 3 MARS, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE (proc de J SOUBEYRAND), P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER,, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 46
Procurations : 1
Votants : 47
Absents : 5

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : JP LARDY, M ALLAMEL, JF DURAND, J SEBASTIEN et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Date de convocation : 25/02/2021

Objet : Budget annexe de la pépinière L'Espéridou (HT): Débat d'orientation budgétaire 2021.

La création d'un budget annexe constitue une exception au principe d'unité budgétaire qui se justifie par la nécessité d'individualiser les dépenses et les recettes d'une activité. L'activité de la pépinière L'Espéridou étant assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée, son individualisation dans le cadre d'un budget annexe hors taxe facilite le suivi du droit à déduction en tant qu'organisme collecteur.

La reprise de la gestion de cette activité a été opérée à compter du 24 janvier 2021. L'année 2021 est donc un exercice de transition qui devra comprendre la reprise des éléments résultant de l'arrêt des comptes du budget annexe du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale ainsi que l'intégration des flux financiers présents dans le budget principal de la CCBA et qui concerne la pépinière L'Espéridou.

Pour ce dernier point, sont concernées l'annuité de l'emprunt contracté initialement pour financer la construction de l'équipement (pour 2021 : 5 600 € d'intérêts et 32 200 € de capital) et les annuités d'amortissement (pour 2021 : 92 000 € en dépenses d'ordre de fonctionnement et 74 000 € en recettes d'ordre de fonctionnement).

L'évaluation de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement pour 2021 aboutit à un montant d'environ 126 000 €. En recettes réelles de fonctionnements les produits de l'activité sont évalués à 74 000 €. L'équilibre de la section sera assuré par les participations des EPCI et une subvention du budget principal de la CCBA.

En investissement, il est projeté 3 000 € de dépenses d'équipement en plus des flux liés aux cautions et au remboursement du capital de l'emprunt. Cette section sera également équilibrée par une subvention du budget principal de la CCBA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte des éléments particuliers d'orientation budgétaire qui entrent dans la préparation du budget annexe de la pépinière L'Espéridou pour 2021.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 4 mars 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE

